


COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2026
--	---

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-huit avril 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents :

Pascal Pochat-Baron, Laëtizia Secco, Martial Macherat, Véronique Alexandre, Paul Girard, Véronique Drouet Novel, Michel Staropoli, Francis Goey, Monique Cocolomb, Sébastien Pellet, Gauthier Aigloz, Marie Devesa, Antoine Cenci, Isabelle Pillet, Pierre Valentin, Gerald Vigny, Nadia Laoufi, Florian Grange, Christophe Copchard, Zénaïde Montesinos, Gerard Milesi, Nadine Broisin, Eric Coulon, Valérie Bruna Bleichner, Florence Pierre, Carole Gavard Molliard

Absents représentés :

Roselyne Viollet (pouvoir à Carole Gavard Molliard)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Paul Girard est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

FINANCES

D2026-067-1 – Commission de contrôle des listes électorales

ANNULE ET REMPLACE LE DELIBERATION D2026-067 SUITE A ERREUR MATERIELLE

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron

Vu la loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016,

Considérant :

- Qu'une seule liste a été validée lors du scrutin des élections municipales de mars 2026,
- Que la commune doit désigner un conseiller municipal pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales,

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Monsieur Christophe Copchard est candidat.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** Monsieur Christophe Copchard pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

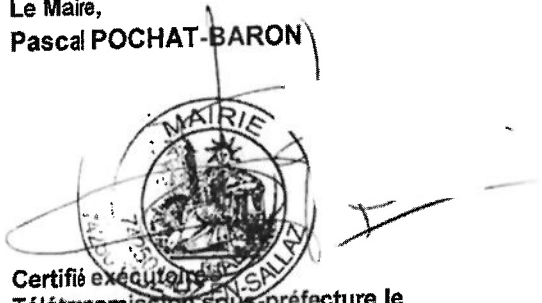
Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD

Le secrétaire de séance,
Paul GIRARD